

Résolu: De référer au département en Loi pour savoir où il en est rendu avec cette réclamation.

11.—Soumis un rapport du surintendant des Impressions et de la Papeterie au sujet du contrat pour l'impression de la Gazette Municipale.

Résolu: D'informer le surintendant des Impressions et de la papeterie que cette question est à l'étude.

12.—Soumise une offre de M. T. Girard de vendre à la ville une manufacture de blocs de ciment.

Résolu: Que le Bureau ne peut recommander d'accepter cette offre.

13.—Soumis le dossier dans l'affaire de l'égout rue St. André et l'offre de certains propriétaires de payer une partie du coût de cet égout longeant une ruelle en arrière de leurs propriétés.

Résolu: De référer au Département en Loi pour savoir si la ville a le droit de faire le rôle de cotisation contre la ruelle et de la faire vendre pour le paiement des taxes.

14.—Le rapport sur les cas de maladies contagieuses rapportées au Bureau durant la semaine finissant le 20 juillet est soumis et déposé aux archives.

15.—Le rapport sur les cas de fièvre typhoïde rapportés au Bureau durant la semaine finissant le 6 juillet est soumis et déposé aux archives.

16.—Soumis le rapport de M. le Commissaire Lachapelle sur les cas de réinternement ou d'internement d'enfants sans tutelle dans les écoles d'industrie et de malades dans l'Hôpital des Incurables.

Déposé aux archives.

17.—Soumis le rapport annuel du département de l'Éclairage pour l'année 1911.

Déposé aux archives.

Ajournement.

L. N. SENECAI,
Secrétaire.

* * *

Compte rendu de l'assemblée du 24 juillet 1912, a.m.

Son Honneur le Maire L. A. Lavallée, MM. Lachapelle Dupuis et Godfrey.

1.—Soumise une demande de la National Breweries Ltd., pour permis d'ouvrir la rue Colborne pour y installer une conduite d'eau.

Résolu: De référer à l'Ingénieur en Chef pour rapport sur l'opportunité de faire droit à cette demande.

2.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef au sujet des lignes homologuées des rues, qui sont prescrites.

Résolu: De référer au Département en Loi pour rapport sur lesdites lignes.

3.—Soumis un rapport de l'Agent des Achats et des Ventes recommandant la nomination de nouveaux employés dans son département.

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant le vote d'une somme de \$812.50 pour payer le salaire des employés suivants:

Un garçon de Bureau, au salaire de \$150 par année,

Deux commis, au salaire de \$600 par année, chacun.

Un sténographe, au salaire de \$600 par année.

4.—M. Letourneau, avocat, se présente devant le Bureau et demande s'il ne serait pas possible de régler à l'amiable une cause de Dame Delphine Normandin et vir vs. la Cité de Montréal.

Après avoir entendu M. Letourneau, le Bureau décide de ne pas accepter la demande d'arrangement et de donner instruction au Département en Loi de continuer les procédures.

5.—M. Coderre, avocat, se présente devant le Bureau et demande s'il ne serait pas possible de régler à l'amiable une cause de Dame Flavie Lenoir dit Rolland et al. es-qual. vs. la Cité de Montréal.

Après avoir entendu M. Coderre, le Bureau décide de ne pas accepter la demande d'arrangement et de donner instructions au Département en Loi de continuer les procédures.

6.—MM. Chaussé, inspecteur des Bâtiments et Vincent arpenteur, sont appelés devant le Bureau au sujet des re-

in order to know what action has been taken in this matter.

11.—Submitted a report from the superintendent of printing and stationery concerning the contract for printing the Municipal Gazette.

Resolved: To inform the superintendent of printing and stationery that this question is being considered.

12.—Submitted an offer from Mr. T. Girard, to sell to the City a cement block factory.

Resolved: That the Board cannot recommend the acceptance of said offer.

13.—Submitted the documents "re" St. André street sewer and the offer from certain proprietors to pay a part of the cost of said sewer laid along a lane in rear of their properties.

Resolved: To refer the same to the Law Department to know whether the City has the right to levy an assessment on the owners of said lane and have the same sold for the payment of taxes.

14.—A return of cases of contagious diseases reported to the Board during the week ending the 20th July, was submitted and filed of record.

15.—A return of cases of typhoid fever reported to the Board during the week ending the 6th July was submitted and filed of record.

16.—Submitted a report from Commissioner Lachapelle "re" recommitments, reinternment of commitments of uncareed for juveniles in industrial schools and of incurables in the Hospital for incurables.

Filed of record.

17.—Submitted the annual report of the Light department for the year 1911.

Filed of record.

Adjourned.

L. N. SENECAI,
Secretary.

* * *

Report of meeting held on the 24th July 1912, a.m.

His Worship the Mayor L. A. Lavallée, Messrs Lachapelle, Dupuis and Godfrey.

1.—Submitted a request from The National Breweries Ltd., for permission to open Colborne street, in order to lay therein a water main.

Resolved That said request be referred to the chief Engineer for a report on the advisability of granting the same.

2.—Submitted a report from the Chief Engineer "re" homologated street lines which are prescribed.

Resolved: That the same be referred to the Law Department for a report on the said lines.

3.—Submitted a report from the Purchasing and sales agent recommending the appointment of new employees in his department.

Resolved: That a report be made to Council recommending that the sum of \$812.50 be voted to pay the salary of the following employees:

An office boy at a salary of \$150 per annum.

Two clerks, at a salary of \$600 per annum each.

A stenographer at a salary of \$600 per annum.

4.—Mr. Letourneau, advocate, appeared before the Board and asked if it would not be possible to settle amicably the case of Dame Delphine Normandin et vir vs The City of Montreal.

After hearing Mr. Letourneau, the Board decided not to accept his proposal and to give instructions to the Law Department to continue the proceedings.

5.—Mr. Coderre, advocate, appeared before the Board, asked if it would not be possible to settle amicably the case of Dame Flavie Lenoir dit Rolland et al es-qual vs. la Cité de Montréal.

After hearing Mr. Coderre, the Board decided not to accept said offer and to give instructions to the Law Department to continue the proceedings.

6.—Mr. Chaussé, Inspector of Buildings and Vincent surveyor, were called before the Board in connection with